

**SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

04 JUIL. 2024

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240627-2024-048-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 27 juin 2024

DÉLIBÉRATION : Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion du parc de stationnement situé 4 rue Troyon

N°2024/048

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la convention en date du 29 décembre 2017, confiant la gestion du parking Troyon à la Société Publique Locale SEINE OUEST AMENAGEMENT (SPL SOA),

Considérant les articles 10 et 11 de ladite convention, prévoyant la révision du montant de la redevance annuelle versé à la Collectivité, à la hausse ou à la baisse, par avenant,

Considérant le projet d'avenant n°2,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 19 juin 2024,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 18 juin 2024,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation de gestion du parc de stationnement situé 4 rue Troyon et fixant, pour l'année 2024, à 30 000 € le montant de la redevance versée par la SPL Seine Ouest Aménagement à la Ville.

ARTICLE 2.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2 ainsi que tous les documents afférents.

ARTICLE 3.

La recette sera imputée au budget communal selon la nomenclature budgétaire en vigueur.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Le Secrétaire de séance,



Arthur BEAUREPAIRE

| |
|-------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture : |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

04 JUIL. 2024
3/3

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20240627-2024-048-DE Date de télétransmission : 03/07/2024 Date de réception préfecture : 03/07/2024 |
|---|